



Mairie de Gignac

LOCATION DU FOYER COMMUNAL AUX ADMINISTRÉS GIGNACOIS

Responsable de la gestion du foyer : Mme Sylvie Cardoso

Entre : La commune de Gignac représentée par monsieur le maire Eugène Labroue

Et

ENGAGEMENT :

L'organisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés dans cette convention, à les nettoyer et à les remettre en état après usage, ainsi que tout meuble et accessoires mis à disposition.

ETAT DES LIEUX :

L'organisateur reconnaît avoir procédé à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés. Un second état des lieux sera effectué à la fin de la location.

MESURE DE SECURITE :

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. L'organisateur reconnaît avoir constaté l'emplacement des moyens d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

ASSURANCE :

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux au cours de leur utilisation. Cette police portant le n° _____ a été souscrite le _____ auprès de _____

RESPONSABILITE :

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

ARRHES et CAUTION : 160 € d'arrhes et 250 € de caution vous sont demandés.

Des arrhes d'un montant de 160 € correspondent à une partie de la réservation : en cas d'annulation de réservation cette somme ne vous sera pas remboursée

La caution de 250 € correspond aux frais suivants :

- Nettoyage complet des locaux (salle, cuisines, toilettes, etc.) ainsi que la vaisselle:
- dégradation du matériel : en cas de dégradation la totalité des réparations vous sera facturée.

Le chèque de caution ne sera rendu qu'à la condition que le matériel emprunté soit complet, la salle propre et qu'il n'y ait aucune dégradation observée.



Mairie de Gignac

LOCATION DU FOYER COMMUNAL AUX ADMINISTRÉS GIGNACOIS

COUT DE LA LOCATION :

Location de la salle :

Pour les habitants de Gignac :

- salle seule : 120 €
- salle avec cuisine : 160 €

Utilisation de l'équipement :

- **Vaisselle** : nombre de lot de 20 couverts x 10 € =
- **Forfait lave vaisselle 20 € : oui / non**
- **Forfait chauffage ou climatisation 30 € :**

Location de la salle :

.....

Coût global de la réservation : _____

QUELQUES REGLES D'UTILISATION :

Merci de veiller à l'application des règles suivantes.

- il est interdit de fumer dans la salle
- veillez à ne pas condamner l'accès au placard incendie
- veillez à ne pas jouer avec un ballon dans la salle.
- dans la mesure du possible évitez de stocker des aliments dans les chambres froides de la salle trop tôt. Idéalement la veille de la location. **La mairie ne peut en aucun cas être tenue responsable des vols éventuels qui auraient lieu.** Pensez à vider et nettoyer toutes les chambres froides après la location.
- La salle des fêtes vous est mise à disposition en état de marche et propre. Merci de la rendre dans ce même état y compris les toilettes. Des balais, serpillières et produits d'entretien sont à votre disposition.
- En quittant les locaux, vérifiez que les lumières soient éteintes partout et le chauffage baissé à 17° l'hiver.
- Veillez à remettre en place les conteneurs poubelles au fond de la place de parking.
- Si vous observez un dysfonctionnement , merci de le signaler.

Je soussigné, agissant en qualité de
..... déclare avoir pris connaissance des conditions de location et les accepter.

Fait à Gignac le

**Le maire ou
le responsable de la salle**

l'organisateur